

## AIGONDIGNE

### Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 26
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) :

**DEL 2021\_091**

L'an deux mil vingt et un, le 12 du mois d'octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUÉS : Aimon Céline, Audé Laurent, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : Emilien DIDIER à Evelyne THIBAULT, Mikaël GUILLORIT à Christian BAUMGARTEN, Gaëlle HIPEAU à Patricia ROUXEL, Lysiane LECULLIER à Christine BOURDIER, Didier MAGNE à Michel NOIZET, Laurie ZAPATA à Patrick TROCHON, Céline GARNIER

**Date de convocation : Le 6 octobre 2021**

Secrétaire de séance : Arlette LE BARS

**Date d'affichage : Le 6 octobre 2021**

Fait à Aigondigné,  
Le 12 octobre 2021  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

## Délibération 2021\_091 : FINANCES

### Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Madame Le Maire expose que la Préfecture a fait parvenir un courrier indiquant que les crédits alloués aux subventions DETR pour l'année 2021 n'avaient pas été tous utilisés et que les collectivités ayant un projet pouvaient déposer des dossiers jusqu'au 31 octobre.

Le choix du maître d'œuvre ayant été validé par le Bureau municipal, il a été demandé à celui-ci une évaluation du coût de travaux afin de bénéficier de cette subvention.

Dépenses		Recettes	
Travaux	276 744.21 €	DETR 2021	123 347.68 €
Maitrise d'œuvre	31 265 €	Autofinancement	185 021.53 €
<b>Total HT</b>	<b>308 236.21 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>308 236.21 €</b>

Considérant que la nécessité de l'agrandissement du centre technique municipal pour accueillir l'ensemble du personnel et du matériel de la commune nouvelle,

Considérant que ce type de travaux est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Considérant que la commune nouvelle d'Aigondigné a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et peut bénéficier à ce titre d'une majoration de sa subvention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

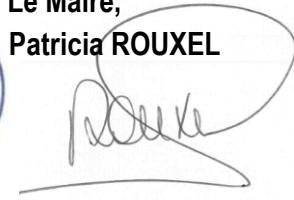
- Décide de l'agrandissement du centre technique municipal
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

**AIGONDIGNE**

- Autorise Madame Le Maire à solliciter la subvention DETR auprès de la Préfecture et à signer tout acte y afférant.



**Le Maire,  
Patricia ROUXEL**



*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....*

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat*